

## TABLE DES DISPOSITIONS (suite)

## Division 2 -- Les réunions d'AUSTEL

- 161. Dates et lieux des réunions
- 162. La présidence des réunions
- 163. Quorum
- 164. Le vote au cours des réunions
- 165. Le déroulement des réunions
- 166. Résolutions adoptées sans qu'il y ait eu de réunions
- 167. Procès-verbaux
- 168. Divulgateion d'intérêts

## Division 3 -- Dispositions concernant les membres

- 169. Durée du mandat
- 170. Limite d'âge
- 171. Rémunération et indemnités
- 172. Emploi à l'extérieur d'AUSTEL
- 173. Congé
- 174. Démission
- 175. Fin du mandat
- 176. Modalités de nomination, etc.
- 177. Nomination intérimaire

## PARTIE 8 -- DIVERS

- 178. Examen des décisions
- 179. Déclaration devant accompagner l'avis de décision
- 180. AUSTEL peut obtenir des renseignements et des documents auprès des télécommunicateurs
- 181. Application de la Division 3 de la Partie XI de l'"Audit Act"
- 182. Personnel
- 183. Experts-conseils
- 184. Délégation
- 185. Règlements